

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 10 décembre 2007 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Christian Rossier, Président du Conseil, ouvre la séance.

Avant de commencer les débats, M. Rossier demande si toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont rapporté leur nouveau règlement communal qui comportait quelques erreurs. Ces derniers seront corrigés et restitués lors de la première séance de l'année.

1. Appel

L'appel effectué donne	
Membres présents	38
Membres excusés	5
Membres non excusés	2

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré. Monsieur Rossier implore la bénédiction divine sur nos discussions de ce soir.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2007
- 3) Correspondance
- 4) Communications municipales
- 5) **Budget 2008**
- 6) **Préavis 5/2007** Projet de modification de la taxe d'exemption du Service de Défense Incendie et de Secours.
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

M. DU PASQUIER demande pourquoi la motion Tavernier & Consorts ne figure pas à l'ordre du jour.

M. ROSSIER répond que la motion nous a été remise alors que les enveloppes étaient pratiquement toutes fermées. Elle sera présentée au point 7 de l'ordre du jour.

Aucune autre question, l'ordre du jour sera suivi tel que prévu.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 1^{er} octobre 2007

M. ROSSIER demande d'apporter une correction dans le PV, la date de la séance est le 1^{er} octobre et non le 2 octobre.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 1^{er} octobre 2007 est accepté à l'unanimité. M. Rossier prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

3. Correspondance

- 8 oct.: Convocation aux membres du bureau pour les votations cantonales et élections fédérales du 21 octobre 2007.
- 22 oct.: Lettre à la Municipalité concernant la mise en place de la salle des Jardins ainsi qu'une demande de budget pour le Conseil 2007-2008.
- 29 oct.: Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux élections du Conseil des Etats 2^{ème} tour du 11 novembre 2007.
- 31 oct.: Réponse de la Municipalité concernant notre lettre du 22 octobre 2007.
- 6 nov.: Réception du budget 2008.
- 6 nov.: Transmission du budget 2008 à M. Jean-Marc Rhein , Président de la commission gestion-finances.
- 9 nov.: Réception du préavis 5/2007, projet de modification de la taxe d'exemption du Service de Défense Incendie et de Secours.
- 9 nov.: Transmission du préavis 5/2007 à M. Jean-Marc Rhein , Président de la commission gestion-finances.
- 16 nov.: Réception d'une copie de la lettre de la Den'je croque à la Municipalité.
- 28 nov.: Réception de la motion Tavernier & Consorts pour le développement d'une solution d'accueil parascolaire.
- 29 nov.: Réception du rapport de la commission gestion-finances pour le budget 2008.
- 29 nov.: Réception du rapport de la commission gestion-finances pour le préavis 5/2007.
- 29 nov.: Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir.

4. Communications municipales

Mme POULY aimerait, comme annoncé lors du Conseil de juin dernier, nous informer de l'état d'avancement de l'étude pour la création d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans notre région.

"En raison d'un manque d'information venant de la Fondation Cantonale, les travaux des différents groupes de travail ont été ralentis avant les vacances d'été. Ces derniers ont repris fin août et nous sommes en mesure de vous présenter le nouveau calendrier de cette étude.

Les 5 groupes de travail ont jusqu'à fin janvier pour proposer le fruit de leur réflexion au Comité de pilotage de l'AJEMA.

Ce dernier synthétisera ces données et a jusqu'à fin mars pour remettre un rapport au Comité directeur de l'ARASMA, lequel s'attellera à la rédaction d'un préavis destiné à toutes les communes ayant choisi de participer à cette étude.

Les modalités et les coûts de l'adhésion au réseau d'accueil de jour seront alors connus; les Conseils communaux et généraux choisiront alors d'accepter ou non ce préavis, présenté en principe en juin prochain.

Les Municipalités sauront alors si ces coûts doivent être pris en compte dans l'élaboration du budget 2009.

La mise en œuvre du réseau est prévue pour janvier 2009.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui en ce qui concerne cette étude."

M. ANGIOLINI nous annonce que, concernant le PGA, tout a été fait pour que celui-ci soit mis en vigueur encore cette année. Malheureusement Madame Aubry du Canton, vient de nous informer qu'en raison de la surcharge de travail sur le mois de décembre, la mise en vigueur sera faite en début d'année 2008.

5. Budget 2008 :

M. ROSSIER invite M. Salquin à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

- ◆ Préavis Municipal concernant le budget 2008 - page 1 à 3
M. TAVERNIER demande si nous avons déjà des indications du Canton par rapport à l'état des revenus courants dans le budget 2007, montant de Fr. 3'661'950.00 ?
M. MONNIN répond qu'il est très difficile de donner une réponse correcte. Nous ne connaissons pas encore les importants dossiers qui doivent encore rentrer. Un grand nombre de déclarations d'impôts n'arrivent qu'en fin d'année.
- ◆ Chapitre 1 : Administration générale – page 4 & 5
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 2 : Finances – page 6
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 3 : Domaines et bâtiments – page 7 & 8
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 4 : Travaux – page 9 & 10
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 5 : Instruction publique et cultes – page 11
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 6 : Police – page 12
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 7 : Sécurité sociale – page 13
M. MIGNOT demande pourquoi le poste 720.351.2 Protection de la jeunesse + COFOP augmente de manière aussi importante ?
M. MONNIN répond que la facture sociale ne cesse d'augmenter. Ce sont des charges imputées par le Canton et nous ne pouvons rien dire.
Pour prendre une indication du Canton:

Le poste Protex COFOP représentait	en 1994 : Fr.	400'000.00
	en 2006 : Fr.	2,2 millions
La protection de la jeunesse représentait	en 1994 : Fr.	17 millions
	en 2006 : Fr.	27 millions
L'enseignement spécialisé représentait	en 1994 : Fr.	16 millions
	en 2006 : Fr.	32 millions

En première page du préavis municipal, la marge d'autofinancement qui nous permet de payer les investissements sans avoir recours à l'emprunt était dans les comptes 2006 de Fr. 797'619.12, cette marge s'est amoindrie dans le budget 2007 : Fr. 36'050.00 pour être négative au budget 2008 : Fr. – 15'800.00.
Nous avons été prudent et optimiste en ce qui concerne les revenus, cela a d'ailleurs été souligné dans le rapport de la commission gestion-finances.
Nous recevons constamment des nouvelles charges du Canton.
M. MONNIN ajoute un commentaire sur la RPT : C'est une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes qui a des incidences importantes sur toutes les communes.
Un arrangement entre l'Etat et l'Union des Communes Vaudoises a été fait pour essayer de limiter l'effet de la RPT sur les communes.
Nous avons pu diminuer cette somme de Fr. 141'000'000,00 à Fr. 103'000'000.00 à partir de 2008. Ce montant de Fr. 103'000'000.00 se rajoute à tout ce qui existe déjà, et figure dans le budget 2008. Ce qui veut dire qu'avec le taux d'imposition actuel, les budgets seront plus difficilement bénéficiaires.
M. TAVERNIER demande comment a été fixé le chiffre des revenus courants pour 2008 ?
M. MONNIN répond qu'il y a différents facteurs : Nous estimons que la conjoncture actuelle sera encore bonne en 2008, il y a une augmentation de la population, des discussions entre communes afin de savoir ce qui se passe.
Nous avons également des indications du Canton, souvent très optimistes.

M. TAVERNIER ajoute qu'effectivement la marge d'autofinancement à fortement diminué depuis 2006, il suffirait que l'on ait une augmentation des revenus courants pour qu'elle change, ou alors s'il y a un ralentissement brusque de l'économie l'an prochain, nous nous trouverons dans la situation contraire.

M. MONNIN répond que nous ne devons pas compter sur une augmentation significative des revenus courants.

- ◆ Récapitulation - page 14
Aucune remarque
- ◆ Charges et revenus du budget 2008 – pages 15 & 16
Aucune remarque
- ◆ Plan des dépenses d'investissement – page 17
Aucune remarque

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. ROSSIER clôt la discussion et demande à M. Salquin de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le Budget 2008 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 5/2007

Projet de modification de la taxe d'exemption du Service de Défense Incendie et de Secours.

M. ROSSIER rappelle qu'une commission technique doit être composée au minimum de trois membres et d'un suppléant. Au vu de l'objet présenté, et en accord avec la commission gestion-finances, nous n'avons pas constitué de commission ad hoc pour ce préavis.

M. ROSSIER invite M. Salquin à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, M. ROSSIER clôt la discussion et prie M. Salquin de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 5/2007 est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles

M. ROSSIER annonce qu'une proposition individuelle est parvenue sur le bureau du Conseil, il s'agit de la motion Tavernier & Consorts sur le développement d'une solution d'accueil parascolaire, que toutes et tous avez reçue dans l'enveloppe orange. Ces mêmes enveloppes étant quasi collées lorsque la motion nous a été remise, elle n'a donc pas pu être portée à l'ordre du jour.

M. TAVERNIER donne lecture de la Motion :

POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOLUTION D'ACCUEIL PARASCOLAIRE

Nous savons que notre commune, de part sa situation géographique sur l'axe Lausanne-Morges, est naturellement destinée à se développer et nous aurons à être vigilants pour que ce développement se fasse en harmonie avec les aspirations de nos concitoyens. Ainsi il n'y a aucun signe qui permet d'envisager que notre population pourrait diminuer dans les années à venir, au contraire il est évident que nous devons plutôt gérer un accroissement plus ou moins important (cf. plan agglomération Lausanne-Morges).

L'étude récente du bureau de l'égalité de Vaud (mars 2007) montre que la proportion des femmes dans la population active ne cesse d'augmenter (2005 : 46%), et les mères de famille avec activité lucrative représentent 78% des femmes avec enfants ! Il est notoire que le travail à temps partiel est majoritairement féminin et qu'il s'agit souvent de l'unique possibilité pour les femmes avec enfants d'exercer une activité lucrative. Mais la réduction de l'horaire de travail et du salaire n'est pas toujours une volonté des personnes travaillant à temps partiel. Il a été évalué pour le canton de Vaud que 20% des femmes à temps partiel souhaiteraient augmenter leur temps de travail.

Une autre étude réalisée en Suisse romande sur la question de la rentabilité d'une structure d'accueil pour la collectivité prouve que cette dernière en retire des bénéfices qui dépassent largement le cercle des personnes les plus concernées, les parents et les enfants. Les contribuables dans leur ensemble ainsi que les entreprises en bénéficient aussi (Conférence latine des délégués à l'égalité, novembre 2002).

Par ailleurs, actuellement, au niveau européen, on considère que, pour le préscolaire, 15 places au minimum sont nécessaires pour 100 enfants. Quant au parascolaire, il faudrait offrir 90 places pour 100 enfants (Les chiffres de l'égalité, Vaud 2007).

Notre commune compte maintenant environ 1'600 habitants, dont une forte proportion de famille (2007 : 131 élèves pour les classes enfantines et primaires). Parmi celles-ci il y a de nombreuses familles où les 2 parents travaillent ou qui sont monoparentales. Ces familles doivent actuellement se démener pour mettre en place un système, souvent complexe, de garde pour leurs enfants en âge d'être scolarisés. Ces systèmes sont parfois à la limite de la légalité, sans compter la fragilité souvent de ces solutions qui peuvent disparaître du jour au lendemain, laissant les parents dans le désarroi et le stress, obligés de compter sur la compréhension de leur employeur, ce qui n'est pas toujours possible. Et lorsque aucune solution n'a pu être trouvée, les enfants se retrouvent seuls, livrés à eux-mêmes avec leur clé autour du cou...

Nous saluons ici l'initiative d'un groupement de parents qui a créé l'association A la Den'je croque qui permet aux parents de confier leurs enfants pour le repas de midi aux mamans bénévoles qui se chargent de les encadrer durant la coupure entre 11h30 et 14h00. Le repas doit être préparé par les parents, l'association disposant d'un micro-onde pour réchauffer le menu. Cette solution va dans la bonne direction. Elle mérite d'être soutenue. Ce qu'a fait la Municipalité par la mise à disposition de locaux et récemment l'acquisition de portacabines.

Toutefois, il faut reconnaître que cette solution n'est pas suffisante pour couvrir un horaire normal de travail, vu que l'école commence à 08h30 et s'arrête à 15h30.

Enfin nous félicitons la Municipalité qui s'est engagée tout récemment à participer à l'association pour l'accueil de jour de la région Morges-Aubonne, l'**AJEMA**, qui regroupe 47 communes. L'objectif de cette association est une mise en commun des différentes structures développées jusqu'à ce jour par les communes participantes dans le but de les rendre accessibles aux habitants de ces mêmes communes qui auront ainsi plus de choix. C'est une excellente nouvelle, cependant il est illusoire d'attendre que cette association développe une structure d'accueil pour les écoliers enclassés à Denges dans un horizon temps raisonnable.

Sur la base de ces considérants, nous souhaitons que la Municipalité développe sa politique familiale et en particulier nous attendons qu'elle propose une solution pour l'accueil parascolaire des enfants scolarisés à Denges, en réfléchissant également à l'opportunité de développer cette solution en collaboration avec les communes membres de l'Etablissement scolaire Denges-Echandens-Lonay-Préverenges.

M. TAVERNIER dit que mis à part les arguments présentés dans cette motion, il y a également le désir d'avoir une analyse sur ce qui pourrait être fait dans le cadre des communes alentours et plus particulièrement à Denges.

Mme POULY répond que la Municipalité a pris note des éléments présentés dans cette motion et a pris le temps de la réflexion pour présenter son point de vue.

"Tout d'abord, j'aimerais revenir sur certains propos énoncés dans cette motion et qui méritent d'être précisés, voir corrigés.

On peut lire dans l'avant-dernier paragraphe, je cite :

{Enfin nous félicitons la Municipalité qui s'est engagée tout récemment à participer à l'association pour l'accueil de jour de la région Morges-Aubonne, l'AJEMA, qui regroupe 47 communes....}

La Municipalité ne s'est pas engagée à participer à l'AJEMA. Elle a choisi de participer à l'étude pour la création de l'AJEMA, ce qui est bien différent. Une fois que cette association sera reconnue par le canton et définie comme telle au sens légal, il appartiendra aux législatifs des communes participant à l'étude d'adhérer ou non au réseau de jour de la région. Ce qui sera fait probablement en juin prochain comme dit auparavant sur présentation d'un préavis.

De plus, une fois engagée dans le réseau, les communes désireuses de développer des structures d'accueil devront se conformer aux modalités mises en place par le réseau, modalités qui, je rappelle, sont encore aujourd'hui en voie d'être définies.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour vous rappeler quelques éléments importants.

Depuis l'entrée en vigueur de la LAJE le 1^{er} janvier 2007, les communes sont dans l'obligation de verser au canton une contribution-socle de Fr. 5.-/habitant et par année, et ce, qu'elles fassent partie ou non d'un réseau.

Les employeurs, eux, doivent s'acquitter d'un montant de 0.08% de leur masse salariale.

Cet argent est versé à la Fondation pour l'accueil de jour qui est chargée de le redistribuer aux structures d'accueil sous forme de subvention et le cas échéant sous forme d'aide au démarrage pour les nouvelles structures.

Une rétrocession de la contribution est donc possible pour les communes, encore faut-il que la structure d'accueil en question fasse partie d'un réseau.

A ce titre l'article 50 de la LAJE est très clair, je le cite en substance :

{La Fondation ne subventionne l'accueil de jour que par le biais des réseaux d'accueil de jour qu'elle aura reconnus. Seules les structures à but non lucratifs et membres d'un réseau peuvent bénéficier des subventions de la fondation...}

Pour toutes ces raisons, la Municipalité unanime estime que cette motion est prématurée et qu'il serait peu judicieux d'entamer une étude maintenant, en parallèle aux travaux du futur réseau régional qui s'attelle à mettre en œuvre les exigences imposées par la loi.

Pour terminer, je remercie le Président d'avoir offert à la Municipalité la possibilité de s'exprimer sur cet objet.

Et je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre en considération les éléments que je viens d'évoquer et de refuser cette motion."

M. ROSSIER demande si M. Tavernier maintient sa motion.

Mme CHAPPUIS dit que dans le fond la commune oblige les employeurs à payer une contribution. Depuis combien de temps cette Fondation s'octroie le droit de récolter des fonds ? Si l'on veut une vraie politique familiale, pourquoi les communes ne se regrouperaient-elles pas pour que les enfants soient surveillés, qu'il y ait un cuisinier, une buvette, qu'ils puissent manger ?

M. ROSSIER dit que nous nous égarons, nous ne devons pas parler sur le fond de la motion, mais uniquement sur la forme, comment la gérer, s'il faut la reporter ou la refuser.

M. PERILLARD ajoute que nous n'avons pas eu le temps d'y réfléchir, cela semble un peu court pour voter sur ce point.

M. CHRISTEN demande s'il est possible de faire une suspension de séance afin de discuter entre les motionnaires pour pouvoir donner une réponse conforme aux meilleures intentions.

M. HOSTETTLER ajoute que si la motion est refusée, elle sera classée sans suite. Tactiquement il serait préférable de la retirer et de la représenter plus tard.

M. ROSSIER rappelle que si un cinquième des membres du Conseil le demande, la motion peut être renvoyée à une commission pour étude et rapport.

Mme MOTTU STELLA désire rappeler que le fond de cette motion est de demander qu'une étude soit faite afin de trouver une solution pour la garde des enfants scolarisés à Denges. Ce problème existe depuis longtemps, et devient toujours plus difficile de part le fait que de plus en plus de familles habitent la commune.

Reporter de 6 mois pour attendre le résultat de la création du réseau de l'accueil de jour ne va pas donner de solution à proprement parler pour les enfants scolarisés. Cela ouvre les possibilités d'accueil dans les communes qui participent au réseau, mais, si votre enfant est scolarisé à Denges, il n'y a aucune structure d'accueil dans les environs de l'école, ce qui fait que de toute manière il n'y aura pas de solution supplémentaire avec ce réseau d'accueil de jour.

L'intérêt pour ce réseau d'accueil est essentiellement en premier lieu pour les enfants non scolarisés et permettra aux parents de chercher des places de nurseries, ou de crèches ailleurs que dans la commune de Denges.

L'idée de cette motion est surtout de viser les enfants scolarisés et de chercher à rentrer en contact avec les communes qui font partie de l'Etablissement scolaire, Denges-Echandens-Lonay-Préverenges, qui eux aussi sont probablement en recherche de solutions allant dans ce sens.

Nous ne pouvons certainement pas aller plus vite que le réseau de jour, mais nous pourrions faire les choses en parallèle et soutenir cette volonté de répondre aux besoins de la population.

Mme POULY n'accepte pas le discours de Mme Mottu-Stella, et ne le trouve pas juste.

"La LAJE s'occupe des enfants de 0 à 12 ans, elle ne s'occupe pas que du préscolaire. Il y a trois piliers de travail : Les mamans de jour - L'accueil préscolaire, les garderies, nurseries, crèches et l'accueil parascolaire.

Une telle structure d'accueil parascolaire avant l'école, midi et après l'école telle que vous la souhaitez chez nous, entre aussi dans le cadre de cette loi."

Mme MOTTU STELLA est d'accord avec Mme Pouly, mais, ajoute que le réseau ne va pas s'occuper de développer une structure d'accueil de jour pour les écoliers à Denges directement.

Mme POULY répond que le réseau ne va pas s'occuper directement de créer une structure; il va définir les modalités de création d'une telle structure; une politique tarifaire; des critères d'engagement de professionnels qui encadreront les enfants; le nombre de mètres carrés nécessaires.

Mme MOTTU STELLA ajoute que les structures de lieu sont déjà définies par le canton, il y a des normes et cela ne définira pas le nombre de mètres carrés par enfants.

M. MONNIN aimerait compléter ce qu'a dit tout à fait justement Mme Pouly.

La Municipalité n'est pas du tout contre cette motion; nous vous disons simplement qu'en réalité, quelque chose est en train de se mettre en place.

Une loi cantonale va obliger les communes à créer des réseaux, mais cela ne se fait pas en 5 minutes, il faut du temps. Le wagon est sur les rails, le travail est en cours.

M. REBMANN rejoint l'avis de la Municipalité en disant que l'on ne peut pas aller partout en même temps, et dans tous les sens. Quelque chose est en train de se créer. Ce soir, nous devons décider si nous acceptons cette motion ou non, ou, si nous la renvoyons à l'étude, mais là nous nous égarons.

M. Ch. GERBER ajoute qu'un certain nombre d'initiatives sont en cours au niveau cantonal ou intercommunal; malheureusement sur certains dossiers de ces derniers temps, nous nous sommes rendu compte que, ce qui vient du canton n'avance pas forcément très vite.

Il y a une bonne pratique au niveau de la gestion lorsque nous avons des décisions à prendre: qui est d'avoir un certain nombre d'alternatives. Nous aurons certainement la décision à prendre, au mois de juin, d'adhérer ou pas au réseau, si le dossier est prêt assez vite. Il serait intéressant qu'une étude se fasse en parallèle au niveau de la commune afin que l'on ait réellement une alternative lorsque nous devrons nous prononcer sur le sujet.

Mme PONSAR dit qu'effectivement le cadre sera donné, mais finalement de faire les choses avant que l'on soit d'une certaine façon obligé ne vas pas court-circuiter le projet. Des communes ont des besoins plus rapides, plus importants. En faisant cette étude en parallèle, afin de répondre aux besoins existants, ne peut être que positif et ne mettra pas en péril ce réseau ni toutes ses initiatives.

M. CHRISTEN souligne que nous allons nous retrouver devant des lenteurs administratives au niveau cantonal, beaucoup de communes sont déjà équipées, et, de se préparer avant fera de nous également un bon partenaire lorsqu'il faudra

discuter au niveau de l'association. Alors il serait absolument dommage de ne pas profiter de cette proposition.

M. MONNIN répond que le dossier n'est plus au niveau du Canton, mais déjà au niveau des communes. Mme Pouly, municipale en charge de ce dossier à déjà des réunions régulières avec les communes, cela avance.

Mme DUCOMMUN aimerait également rappeler que si nous refusons d'adhérer au réseau, nous ne pourrions plus aller chercher de garderies ailleurs.

M. MONNIN dit que la décision de participer ou non au réseau, sera une décision du Conseil communal.

M. ROSSIER propose trois alternatives :

1. La motion est retirée
2. La motion est votée
3. Renvoi de la motion à une commission pour étude, sur demande d' 1/5 des membres.

M. ROSSIER propose une suspension de séance de 5 minutes.

M. CHRISTEN demande à la Municipalité si l'objectif prévu pour juin sera tenu ?

Mme POULY rappelle qu'il a été dit dans les communications municipales, que nous travaillons déjà depuis le début de l'année sur ce projet. L'objectif était de démarrer le réseau en janvier 2008, mais nous avons pris du retard comme expliqué au Conseil de juin et encore ce soir. C'est une loi cantonale, et n'ayant pas tous les éléments du Canton nous n'avons pas pu avancer, les travaux ont repris d'arrache pied, il y a 5 groupes de travail. Le prochain échéancier sera un préavis présenté aux communes en juin 2008 de façon à pouvoir mettre au budget en septembre ou octobre, les montants nécessaires à l'adhésion du réseau en 2009. Le réseau Morges-Aubonne est le plus avancé dans ces travaux au niveau du canton de Vaud.

Suspension de séance.

M. ROSSIER demande, après la suspension de séance, si M. Tavernier maintient sa motion.

M. TAVERNIER ajoute que compte tenu des retards signalés, et malgré les explications, nous ne sommes pas satisfaits, notamment en considérant notre avant dernier paragraphe. C'est-à-dire que, même si un réseau se met en place à partir de juin, Denges n'aura toujours pas de solution pour elle-même, et nous voyons mal les écoliers de Denges aller à Morges ou ailleurs afin de pouvoir être surveillés. Dans ce cadre-là, nous maintenons la motion et demandons à la Municipalité de compléter les éléments déjà obtenus et pour lesquels nous la remercions, afin d'avoir au mois de juin, ou plus tard semblerait-il, comme il y a des retards, la possibilité d'avoir une solution pour Denges et la région.

M. ROSSIER demande que les personnes qui désirent que la motion Tavernier & Consorts pour le développement d'une solution d'accueil parascolaire soit transmise à la Municipalité le fasse en levant la main.

Le Conseil communal a décidé, par **20 OUI – 11 NON et 6 abstentions** de transmettre la motion Tavernier & Consorts à la Municipalité.

Rapport annuel du Président du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

"Avant les traditionnelles rétrospectives télévisuelles de fin d'année, je vous livre celle du Conseil communal et de son bureau pour 2007.

L'année fut tranquille, tout du moins au vu du nombre des séances du Conseil communal qui se sont limitées à trois. Un peu plus d'activité du côté des dimanches d'élections-votations puisque l'on a dû se lever aux aurores 5 fois cette année.

Lors des trois séances du Conseil, cinq préavis vous ont été proposés.

Lors de la séance du 18 juin dernier, après une discussion fortement nourrie et contre l'avis de la commission de naturalisation qui officiait pour la dernière fois et de la Municipalité, vous avez accepté la naturalisation de M. Burim Ramadanani s'étendant à sa fille Altina Ramadanani. C'était le préavis N°1/2007.

Le lundi 1^{er} octobre, 3 préavis de consistances variables vous attendaient.

Le préavis 2/2007 concernait la demande d'un crédit extrabudgétaire de plus de 2 millions pour la transformation du bâtiment de l'administration communale et l'aménagement de la place du Village. Vous l'acceptez à l'unanimité. Les travaux devraient bientôt commencer pour s'étendre sur 18 mois.

Puis vient le temps d'approuver le nouveau règlement du Conseil communal, patiemment concocté par Jean-Marc Rebmann et toute son équipe. Après quelques échanges verbaux d'aspects techniques sur différents articles, vous acceptez le préavis 3/2007 par 38 voix et une abstention.

Les dernières discussions de cette soirée sont pour la pose de portacabines destinés aux cantines scolaires, suite à la motion de Mme Sylvie Guignet. Nous sommes au préavis 4/2007.

Après un court échange sur le nombre de modules et l'utilisation que ces portacabines pourraient avoir dans un deuxième temps, vous acceptez ce préavis par 38 voix et une abstention.

Et enfin le 5^{ème} préavis que vous avez entériné tout à l'heure sur le projet de modification de la taxe d'exemption du Service de Défense Incendie et de Secours. Nous avons également adopté le budget 2008.

Concernant les activités du bureau électoral, nous avons eu:

11 mars , votations fédérales: Pour une caisse maladie unique et sociale,		
OUI : 229	NON : 227	participation 57.50%
11 mars , élections du Grand Conseil :		participation 42.25%
élections du Conseil d'Etat 1 ^{er} tour		participation 44.75%
1^{er} avril , élections du Conseil d'Etat 2 ^{ème} tour		participation 37.81%
17 juin , votations fédérales : 5 ^{ème} révision de l'AI		
OUI : 189	NON : 215	participation 50.68%
17 juin , votations cantonales N°1: "2 janvier et lundi de Pentecôte: jours fériés pour toutes et tous"		
OUI : 319	NON : 89	participation 50.93%
17 juin , votations cantonales N°2: "La parole aux communes "		
OUI : 136	NON : 244	participation 50.43%
21 octobre , votations cantonales N°1: "Lois sur l'Etablissement cantonal des véhicules et des conducteurs"		
OUI : 163	NON : 220	participation 46.75%
21 octobre , votations cantonales N°2: "Modification de l'article 179 de la Constitution"		
OUI : 348	NON : 28	participation 46.87%
21 octobre , élections au Conseil des Etats 1 ^{er} tour		participation 46.99%
21 octobre , élections au Conseil national		participation 46.64%
11 novembre , élections au Conseil des Etats 2 ^{ème} tour		participation 41.67%

Contrairement à mes deux prédécesseurs qui auraient souhaiter de la part des membres du Conseil un peu plus de participation aux discussions, je suis très satisfait de vos prises de position ainsi que vos questions lors de nos différents débats, même si la parole est souvent monopolisée par un petit nombre d'entre vous.

L'apport quantitatif et qualitatif des nouveaux membres du Conseil depuis la nouvelle législature y est sûrement pour quelque chose. Postulat, motion n'étaient que rarement au menu ces dernières années et je me réjouis que vous utilisiez ces artifices démocratiques pour faire avancer notre commune dans le bon sens, enfin je l'espère.

Je vous livre ce jour mon unique rapport du Président de Conseil, puisque déjà début juillet 2008, je passerai la main au dynamique Didier Hostettler qui reprendra le flambeau pour deux ans. Alors gardez toutes et tous cette envie de participer aux différentes commissions ainsi qu'aux multiples débats qui vous attendent, et surtout que cela se fasse dans un esprit constructif, que la clarté des préavis ainsi que les discussions avec la Municipalité vous permettent de travailler au mieux pour le bien de la collectivité.

Un Grand merci à Martine sans qui je serai peu de chose.

Remerciements également aux scrutateurs et au vice-président pour leur précieuse collaboration.

Je voudrais également féliciter la Municipalité pour son engagement et la qualité de son travail qui n'est pas forcément toujours bien compris.

Merci pour la confiance que vous m'avez accordée et mes meilleures vœux vous accompagnent pour cette fin d'année."

M. ROSSIER annonce que la prochaine séance du Conseil n'a pas encore été fixée.

8. Divers

M. HOSTETTLER demande si la Municipalité peut nous donner des nouvelles en ce qui concerne les motions Dupuis et Hostettler.

Mme MAEDER répond que non, cela suit son cours et c'est en bonne voie.

M. CHRISTEN dit que les parents des élèves ont reçu de la Municipalité une lettre concernant le trafic devant le collège, qui interdit la circulation. Il s'étonne, car il est assez pratique de déposer un enfant à cet endroit, et ne voit pas ce qui empêcherait de le faire à part la bonne volonté de respecter la lettre.

Il n'y a pas d'interdiction de s'arrêter et cela ne met personne en danger si l'on y dépose un enfant, plutôt que de faire le tour du parking, où les risques d'accidents sont assez évidents.

Mme POULY répond que c'est un courrier annuel qui est adressé effectivement aux parents d'élèves, sur demande des enseignants et de la direction scolaire qui ont peur que les enfants traversent, car une mauvaise visibilité est due à la haie entre les deux gendarmes couchés. Il leur paraissait plus simple de déposer les enfants auprès du préau via le grand parking.

M. CHARMEY ajoute que le petit bus scolaire fait le même parcours.

M. CHRISTEN n'est pas convaincu et demande pourquoi ne pas mettre un écriteau interdiction de s'arrêter et non de stationner; de manière à ce que la loi sur la circulation routière soit respectée.

Mme MAEDER répond que le but de cette circulaire est de sensibiliser les parents, cela reste une route, nous n'allons pas commencer à mettre des panneaux d'interdiction partout, ou mettre un gendarme pour arrêter tous les parents qui y déposeront un enfant. Mais si tous les parents s'arrêtent là, cela met en danger les enfants qui traversent et les gens qui circulent, alors que le parking est plus sûr. Les enseignants avaient signalés également que les parents rentraient dans le parking des enseignants.

La zone est actuellement en étude suite à la motion de Mme Dupuis.

M. ROSSIER prie les Conseillères et Conseillers de passer auprès de la secrétaire afin de toucher leurs émoluments. Il souhaite à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et nous invite, au nom de la Municipalité, à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h30, M. ROSSIER lève la séance.

Le Président



Ch. Rossier



La Secrétaire



M. Ferreira